



Jardin de rue

FICHE CONSEIL

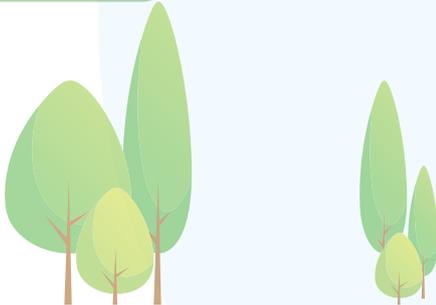
Pied d'arbre



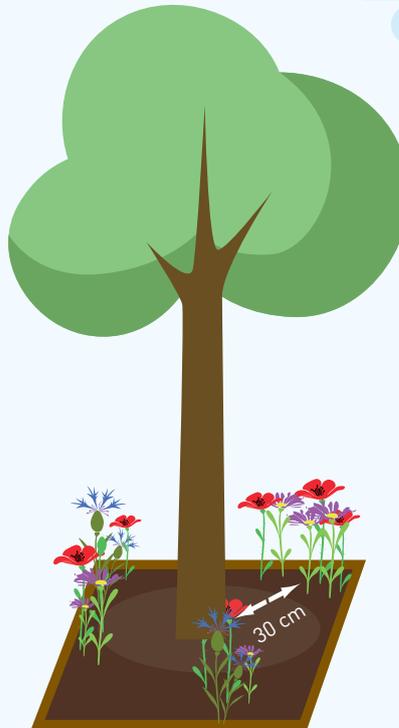
Ne rien fixer ou suspendre sur l'arbre

L'accrochage des nichoirs est autorisé avec l'accord préalable de la Ville

Ne pas tailler l'arbre



Ameubler la surface du sol sur 20 cm maximum pour ne pas endommager les racines de l'arbre

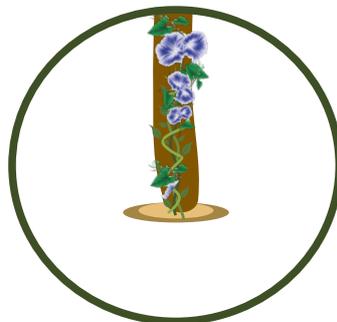


Planter à 30 cm minimum du collet de l'arbre et ne pas l'enterrer

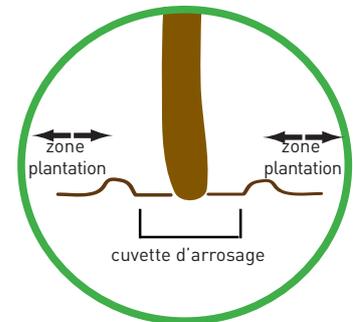
Le collet est la jonction du tronc et des racines



Un système de protection est indispensable au démarrage du projet : bordures en bois, cordage, etc...



En cas de plantations de grimpantes n'utiliser que des espèces annuelles
Plantes dont le cycle de culture et de vie ne dure qu'un an, elles passent l'hiver sous forme de graines



Pour les jeunes arbres planter en dehors de la cuvette d'arrosage